

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE E
DU 11 AVRIL 2021 AU BENIN**



DECLARATION PRELIMINAIRE

Cotonou, le 13 avril 2021

I. INTRODUCTION

Suite à l'invitation des autorités de la République du Bénin, le Président de la Commission de l'Union Africaine, **Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat** a dépêché une mission d'observation électorale avec pour mandat de suivre et rendre compte du déroulement de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

La Mission d'observation électorale de l'Union Africaine (MOEUA) a exercé son mandat conformément aux dispositions pertinentes notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG.Dec/.1(XXXVII), les Directives de l'Union Africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002 ainsi que la Constitution et les lois du Bénin.

La Mission est conduite par **Son Excellence Monsieur Bernard MAKUZA**, ancien Premier Ministre et ancien Président du Sénat de la République du Rwanda. Elle compte 16 observateurs dont des Ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine à Addis Abéba, des responsables d'organes de gestion des élections et des membres d'organisations de la société civile provenant des pays africains représentatifs de la diversité géographique du continent à savoir: Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, Ethiopie, Gabon, Ghana, Madagascar, Mauritanie, Rwanda et Sénégal.

Cette déclaration présente les constats préliminaires de la MOEUA sur la phase préélectorale, le déroulement des opérations de vote et de dépouillement. Elle formule également des recommandations aux fins d'apporter les améliorations dans l'organisation des prochaines élections au Bénin. La Mission suivra l'évolution de la phase post-électorale et rendra public son rapport exhaustif sur le processus électoral.

II. Objectif et méthodologie

L'objectif principal de la Mission a été de faire une évaluation indépendante, impartiale, neutre et sincère de l'élection présidentielle conformément aux instruments pertinents de l'UA régissant les élections démocratiques en Afrique ainsi que le cadre légal régissant les élections au Bénin. Pour préparer les observateurs au déploiement, la MOEUA a organisé des séances d'informations et d'orientations le 10 avril 2021. Ces échanges ont permis aux observateurs d'avoir une vue panoramique sur le contexte politique actuel et cadre juridique gouvernant les élections, l'état des préparatifs, ainsi que les dynamiques et enjeux autour de ces élections.

Afin de mieux remplir son mandat, la MOEUA a rencontré les parties prenantes du processus électoral notamment les autorités gouvernementales (le Président de la République, le Ministre des Affaires étrangères ; les institutions politiques, administratives et judiciaires du pays chargés des élections (La Cour constitutionnelle,

la Commission Electorale Nationale autonome) ; les organisations de la société civile et diverses autres parties prenantes.

Elle a également travaillé en étroite collaboration avec les autres missions d'observation électorale nationales et internationales accréditées par les autorités compétentes du Bénin.

III. OBSERVATION PRE-ELECTORALE

1. Contexte politique

L'élection présidentielle du 11 avril 2021 a été organisée dans un climat marqué par quelques agitations dans certaines localités ainsi que des marches pacifiques qui ont parfois dégénéré. Cela serait lié au rejet des dossiers de certaines candidatures jugées non-conformes au code électoral.

2. Cadre juridique

L'élection présidentielle au Bénin est régie par la Constitution voire la loi N.2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi N.90-32 du 11 décembre 1990, ainsi que les textes et d'autres instruments juridiques qui en découlent. Nous notons également que le Bénin a ratifié des instruments internationaux parmi lesquels : le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques ; la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance ; le Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au Protocole de la CEDEAO de 2001 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité.

3. Système électoral

Le président du Bénin est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Toutefois, si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, un deuxième tour auquel participent les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages est organisé. Le second tour est prévu le 9 mai 2021 conformément à l'article 8 no. 43 du code électoral révisé de 2019.

4. Gestion des élections

Les institutions statutairement mandatées de gérer les élections au Bénin sont les suivantes :

- La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA),
- Le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI)
- Et l'Agence Nationale de Traitement du fichier électoral (ANT).

Ces institutions autonomes sont chargées de l'organisation, la supervision et le contrôle des élections. La CENA couvre toutes les phases du cycle électoral, à savoir la phase pré-électorale, électorale et post-électorale. Elle proclame les résultats provisoires. Concernant les élections présidentielle et législative, la CENA conformément à l'article

16 du Code Electoral compile et publie les résultats provisoires et les transmet à la Cour constitutionnelle pour la proclamation des résultats définitifs.

5. Société civile

La société civile béninoise est active et jouie de la liberté d'association garantie par la Constitution.

La Mission a noté avec satisfaction la présence des plateformes de la société civile, telles que la Plateforme des Organisations de la Société civile (PEOSC) du Bénin coordonnée par WANEP Bénin dans le cadre du projet de suivi, analyse et atténuation de la violence électorale. Les activités de la société civile ont énormément contribué au déroulement harmonieux du processus électoral à travers des messages réguliers avec les différents acteurs et leur implication dans les activités de formation, de sensibilisation, d'éducation civique et d'observation.

IV. OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) a déployé 16 observateurs qui ont couvert plus de 100 bureaux de vote dans les communes suivantes : Cotonou, Ouidah et Porto-Novo.

Les équipes de la MOEUA ont fait les constats suivants relativement à l'ouverture des bureaux de vote, au déroulement du scrutin, à la fermeture des bureaux de vote et au dépouillement des suffrages.

1. Ouverture des bureaux de vote

A l'ouverture du scrutin, les observateurs de la Mission étaient tous présents dans certains centres de vote à Porto Novo, Ouidah et Cotonou (5 équipes de 16 membres).

Les bureaux couverts ont ouvert à l'heure règlementaire (7 heures 00) dans la grande majorité des cas observés. Certains ont enregistré un retard en moyenne 20 minutes dû à l'aménagement tardif dans certains cas et le retard du personnel électoral dans lesdits bureaux de vote mais également les représentants des candidats et les électeurs.

Dans les bureaux de vote visités par les équipes de la MOEUA, le matériel était complet.

Des activités de campagne n'ont pas été constatées dans les centres de vote visités.

Les représentants des candidats ont été présents dans tous les bureaux couverts par les observateurs de la Mission et étaient en mesure de s'acquitter correctement de leurs tâches.

Les observateurs ont évalué la procédure d'ouverture des bureaux de vote visités comme **globalement satisfaisante**.

Dans certains centres de vote les listes électorales ont été affichées **après l'ouverture du scrutin**.

A l'ouverture, la Mission a constaté qu'il n'y avait pas de files d'attente dans l'ensemble des bureaux de vote visités.

La Mission a constaté que l'ensemble des bureaux de vote était assuré par les jeunes.

2. Déroulement du scrutin

i. Atmosphère à l'extérieur des bureaux de vote

L'atmosphère à l'extérieur de tous les bureaux de vote visités était calme.

Il n'y avait pas des files d'attente dans la plupart des bureaux de vote visités.

ii. Aménagement des bureaux de vote et vérification de la carte d'électeur

Tous les bureaux de vote visités par les observateurs étaient aménagés de manière à permettre un vote ordonné et toutes les urnes dans ces bureaux étaient disposées de manière visible pour le public et convenablement scellées.

Les électeurs présentaient leurs cartes qui étaient vérifiées au regard de la liste du bureau avant de voter.

iii. Utilisation de l'encre indélébile

Dans tous les bureaux de votes visités, le doigt de l'électeur était marqué à l'encre indélébile après son vote.

iv. Assistance aux personnes avec handicap et personnes âgées

Les observateurs n'ont pas vu des personnes avec handicap se présenter pour le vote mais ont constaté que dans certains cas les personnes âgées étaient assistées chaque fois que c'était nécessaire.

v. Garantie du secret de vote et transparence

Le secret du vote était garanti dans des bureaux de vote observés. L'emplacement des isolements garantissait également le secret de vote selon les constats.

vi. Irrégularités et plaintes formelles reçues

La Mission n'a pas observé de plaintes ni constaté des irrégularités dans les bureaux de vote visités.

vii. Personnel électoral et participation des femmes

La Mission note avec satisfaction la participation massive des jeunes et des femmes dans le processus électoral. La Mission particulièrement constate que la majorité du personnel électoral était des jeunes.

Le personnel électoral était identifiable par des tenues distinctives par endroits.

Le personnel électoral était présent et au complet dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités et faisait preuve d'une bonne maîtrise des procédures de vote.

La Mission a constaté une représentation satisfaisante des femmes **tant** au niveau du personnel électoral, **qu'**au niveau des représentants des candidats.

viii. Sécurisation du scrutin

La présence des forces de sécurité a été observée dans les centres de vote visités et cette présence a été jugée discrète et professionnelle.

ix. Mesures sanitaires

Les observateurs ont apprécié et félicité le dispositif sanitaire mis en place notamment la présence des agents COVID avec le matériel requis (gel hydroalcoolique, masques) pour les électeurs.

3. Fermeture des bureaux de vote et dépouillement des suffrages

Après l'observation de la fermeture et le dépouillement dans les bureaux de vote visités, les équipes de la MOEUA ont fait les constats suivants :

- Tous les bureaux de vote ont fermé à l'heure réglementaire. La fermeture des bureaux de vote et le dépouillement des voix se sont déroulés conformément au code électoral béninois ;
- A l'heure de la fermeture des bureaux de vote, il n'y avait pas de files d'attente d'électeurs pour voter;
- Les membres de tous les bureaux de vote visités avaient réaménagé le bureau de vote pour faciliter le dépouillement des bulletins de vote;
- Le dépouillement s'est déroulé en présence du personnel électoral qui était au complet, des représentants des candidats ;
- Le dépouillement s'est déroulé sans ingérence ni interruption dans les bureaux de vote couverts.
- Lors de la clôture et pendant le dépouillement, le dynamisme des membres des bureaux de vote et des représentants des candidats a été remarquable.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Union Africaine apprécie à sa juste valeur les efforts financiers consentis par le gouvernement de la République du Bénin pour le financement des élections par fonds propres.

La MOEUA félicite le peuple béninois pour son hospitalité et remercie toutes les parties prenantes au processus électoral, avec lesquelles elle a échangé depuis son déploiement au Bénin.

Elle constate que malgré les agitations enregistrées dans certaines localités avant l'élection, le scrutin du 11 avril 2021 s'est déroulé dans un climat apaisé.

L'Union africaine reste disponible pour appuyer toutes les initiatives visant à préserver la démocratie, l'unité et la cohésion nationales et exhorte la classe politique de continuer à faire preuve de maturité et de responsabilité.

Dans l'objectif d'améliorer les processus électoraux futurs, la MOEUA formule les recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- La MOEUA encourage la continuité de la concertation entre les différents acteurs politiques et les institutions en charge des élections afin de favoriser continuellement un climat apaisé et de sérénité dans le processus électoral et assurer cohésion, la stabilité et le développement ;
- La MOEUA salue et encourage l'engagement de la jeunesse et l'implication des femmes dans le processus électoral et au sein des instances de prises de décisions conformément à la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance.
- La MOEUA recommande l'éducation civique et électorale afin d'assurer une plus grande participation des citoyens aux élections en concertation avec la CENA, les acteurs politiques et la société civile ;

A la CENA :

- De renforcer continuellement les capacités techniques, logistiques et humaines afin d'améliorer les élections futures ;
- De veiller à l'affichage systématique des listes d'électeurs à l'extérieur de chaque bureau de vote ;
- De renforcer la sensibilisation de la population à se faire enrôler lors des opérations de révision des listes électorales;
- De continuer à intégrer les réalités sanitaires au processus électoral ;

A la société civile :

La MOEUA recommande

- De poursuivre les actions citoyennes pour susciter davantage, chez les béninois, leur implication dans le processus électoral ;

Aux Partis politiques et aux candidats :

- De continuer à favoriser la concertation dans le cadre des institutions de gestion du pays ;
- De recourir aux voies légales en cas de contestations éventuelles ;

- D'informer leurs membres et les sensibiliser pour une meilleure participation aux élections ;
- De former continuellement leurs membres afin de les familiariser sur les procédures de vote.

Fait à Cotonou le 13 avril 2021

Bernard MAKUZA

Chef de la Mission